



Envoyé en préfecture le 06/02/2023

Reçu en préfecture le 06/02/2023

Affiché le

ID : 077-217704949-20230124-DELIB2023_005-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 12/01/2023
Date d'affichage 16/01/2023
Nombre de conseillers : En exercice.....23 Présents.....14 Votants.....20
Réf : 2023-005 Objet : Déclaration d'Intention d'Aliéner Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 25/01/2023 et qu'elle a été rendue exécutoire le 25/01/2023 Le Maire, A. MOMON

Le vingt-quatre janvier deux mille vingt trois à 20 h 30,

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.

Etaient présents(es) : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Brigitte GOUYON, Michel DOYEN, Clément ROCU, Olivier BEUDAERT, Daniel PIGNOT, Eric SAINT SEBASTIEN, Hermann TYNDAL, Elisabeth FRONTIN, Régine BRAUN, Nicolas POUZET, Sébastien DERREUMAUX, Nassima VIGUIER

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec procuration :

Geneviève DARGNAT pouvoir à Brigitte GOUYON,
Valérie BOCQUEL pouvoir à Daniel DESSOGNE,
Bernadette CAPDEVILLE pouvoir à Michel DOYEN,
Josiane PACHOLSKI pouvoir à Régine BRAUN,
Pascale PALARD pouvoir à Olivier BEUDAERT,
Gery EMBOULÉ pouvoir à Eric SAINT SEBASTIEN

Absent(s) :

Alain GUYONNET,
Sébastien PELLERIN,
Maud THOURY

Secrétaire de séance : Régine BRAUN

Réf : 2023-005 - Déclaration d'Intention d'Aliéner

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 11 juin 2020 portant délégation d'attribution du Conseil municipal au Maire,

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des déclarations d'intention d'aliéner signées depuis la séance du 13 décembre 2022 :

- DIA n°946 : Aliénation de parcelles, d'une superficie de 1270 m², correspondant à une habitation, sise au Montoir, pour un montant de 258 000 €.
- DIA n°947 : Aliénation de parcelles, d'une superficie de 2881 m², correspondant à un terrain, sise à Marangis, pour un montant de 30 000 €.
- DIA n°948 : Aliénation d'une parcelle, d'une superficie de 809 m², correspondant à un terrain, sans autre précision, sise au Montoir, pour un montant de 95 000 €.
- DIA n°949 : Aliénation de parcelles, d'une superficie de 1231 m², correspondant à une habitation, sise à Marangis, pour un montant de 418 000 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de ces DIA.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 02/02/2023

 Le Maire,
A. MOMON

Secrétaire de séance : Régine BRAUN